

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 décembre 2023

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231219-10 : Renouvellement de contrat de reprise des papiers (journaux, revues et magazines) provenant des collectes sélectives de VALOSEINE avec la Société NORSKE SKOG GOLBEY

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS (JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES) PROVENANT DES COLLECTES SELECTIVES DE VALOSEINE AVEC LA SOCIETE NORSKE SKOG GOLBEY

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16.

CONSIDERANT le contrat de reprise des papiers (journaux, revues et magazines) provenant des collectes sélectives avec la société NORSKE SKOG arrivant à échéance au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service public de reprise des papiers au 1^{er} janvier 2024, à la sortie du centre de tri de Triel-sur-Seine ;

CONSIDERANT la possibilité de souscrire un contrat de vente des matériaux triés, sans nécessité de mise en concurrence ;

CONSIDERANT la proposition de renouvellement de contrat par la société NORSKE SKOG GOLBEY, suite à la sollicitation directe de VALOSEINE,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer le contrat de reprise des journaux revues et magazines avec la société NORSKE SKOG, pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible tacitement pour deux périodes de 6 mois soit un terme définitif au 31 décembre 2025.

DIT que le prix plancher de reprise est maintenu à 90 € la tonne et que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 20/12/2023

Pour Extrait Conforme

Georges JONNIER
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal